



Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés

Luxembourg, le 21 décembre 2018

Concerne : Demande rapport spécial Cour des comptes – Vente de terrains situés dans des ZAE

Monsieur le Président,

La présente requête vous est adressée sur base de l'article 165 du Règlement de la Chambre des Députés.

Nous vous prions en effet de demander à la Cour des comptes la confection d'un **rapport spécial** relatif aux **ventes de terrains situés dans des zones d'activités économiques du pays et appartenant à l'Etat**.

Ce rapport devra e.a. (i) dresser un inventaire des ventes réalisées ces dernières années, (ii) examiner les critères ayant justifié ces ventes (en lieu et place d'une simple mise à disposition via bail emphytéotique, droit de superficie ou autre) et (iii) porter sur la valorisation de ces terrains (réalité du prix, existence d'une expertise indépendante etc.).

Veuillez noter que notre demande se fonde plus particulièrement sur l'article 5 (2) de la loi du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes qui habilite la Chambre des Députés à charger la Cour des Comptes d'une telle mission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Martine Hansen
Président du groupe politique CSV

Claude Wiseler
Député